

Le Président

Membre du Comité des Régions d'Europe

FB/AS

Monsieur Le Ministre,

Monsieur Alain BUSSIERE, 1^{er} Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne en Charge de l'Education, a reçu hier un collectif d'enseignants de l'antenne aurillacoise de l'IUFM d'Auvergne, qui s'inquiète fortement des conséquences de la réforme que vous envisagez, sur la pérennité de leur structure.

Toute correspondance
doit être adressée
de façon impersonnelle à :

Monsieur le Président
du Conseil régional :

13 - 15, avenue de Fontmaure
B.P. 60
63402 Chamalières Cedex
France
Tél. : 04 73 31 85 85
<http://www.auvergne.eu>

Il semblerait en effet que les mesures que vous prévoyez entraînent purement et simplement la fermeture de l'IUFM d'Aurillac dès la rentrée 2010, ce qui n'est pas acceptable.

En septembre 2008, les élus majoritaires du Conseil Régional d'Auvergne ont adopté un vœu à l'unanimité (*dont vous trouverez ci-joint copie*), afin de souligner les dangers de la réforme en cours.

Je tiens aujourd'hui à réitérer mon opposition à la mise en place d'un système de « mastérisation » menée au pas de charge, qui semble privilégier les seules connaissances académiques au détriment d'une véritable formation professionnelle des enseignant(e)s.

Bien évidemment, j'ai parfaitement compris que ce nouveau dispositif vous permettrait de supprimer une année professionnelle rémunérée pour chaque parcours, et d'économiser 11000 postes de professeurs stagiaires.

Mais je ne peux me résoudre à accepter cette logique comptable qui sacrifie le service public d'éducation sans prise en compte de ses répercussions désastreuses sur l'emploi et l'aménagement de nos territoires.

Pour l'ensemble de la Région Auvergne, 1 413 personnes (*étudiants et professeurs stagiaires*), ainsi que 281 formateurs et 100 personnels administratifs techniques et de bibliothèques sont directement concernés par votre réforme.

Pour le seul site d'Aurillac, semble-t-il plus directement menacé à court terme; 95 étudiants et professeurs stagiaires ainsi que 36 formateurs et personnels administratifs seraient contraints de quitter le Cantal.

La fermeture de l'antenne aurillacoise renforcerait l'hémorragie démographique d'un département déjà en proie à de grandes difficultés et induirait des effets résolument dévastateurs pour l'économie locale.

Aussi, au nom du maintien d'un service public d'éducation de qualité sur l'ensemble des territoires d'Auvergne, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir considérer le maintien de l'IUFM d'Auvergne et de l'ensemble de ces antennes, dont celle d'Aurillac, comme un dossier de première importance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Le Président du Conseil régional d'Auvergne,



René SOUCHON

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75 357 PARIS 07 SP

**VŒU ADOPTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE
LORS DE SA SESSION DES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2008
CONCERNANT LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES**

Considérant que les Instituts de Formation des maîtres (IUFM), déjà absorbés par les universités en 2007, verraient leur rôle considérablement réduit par la réforme envisagée pour la rentrée 2010 par le Gouvernement,

Considérant que les nouvelles modalités envisagées de recrutement des enseignants aboutirait au remplacement de l'actuelle deuxième année de formation professionnelle à l'IUFM par un « compagnonnage » intensif en début de carrière,

Considérant que cette réforme, telle qu'elle se dessine, aura nécessairement un fort impact sur l'ensemble des IUFM et particulièrement, concernant la Région Auvergne, sur les antennes départementales d'Aurillac, du Puy en Velay et de Moulins, comme sur le site principal de Chamalières,

Considérant que ne peut être ignoré le devenir des effectifs actuels concernés (étudiants et professeurs stagiaires) au nombre de 1 413 sur l'ensemble de la Région, ainsi que les 281 formateurs et 100 personnels administratifs techniques et de bibliothèques,

Considérant que la disparition éventuelle de ces centres de ressources de proximité rendrait plus difficile l'accès à la formation dans les zones rurales et aurait des répercussions fâcheuses en termes d'aménagement du territoire,

Le Conseil régional d'Auvergne demande au Gouvernement :

- de ne pas user de précipitation dans le cadre d'une éventuelle réforme du recrutement des personnels enseignants,
- de nouer un dialogue préalable et approfondi avec les organisations représentatives tant des enseignants que de l'enseignement supérieur et les structures d'encadrement des IUFM,
- d'associer les Régions à ce dialogue qui ne saurait aboutir à la disparition d'IUFM et de leurs antennes départementales pour lesquelles les collectivités locales ont largement contribué à la création et au développement.